Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_02-DE

COMMUNE DE MOUSTOIR-AC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi 7 avril à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la Commune de MOUSTOIR-AC, légalement convoqués, se sont réunis en session d'installation du Conseil Municipal, dans la salle du conseil municipal en mairie, sous la présidence du Maire, M. Benoît ROLLAND.

Etaient présents : M.M. les Conseillers Municipaux : M. BELLEC Gwenaël, M. BELLEC Nicolas, , Mme BESSE Nolwenn, M. BROGARD Pascal, Mme BRUNEAU Claire, M. CAHAREL François, Mme CAUDAL Jeannine, Mme GARO Sandrine, M. JOUAN Jean-Christophe, M. LE CLAINCHE Stéphane, M LE GAL Olivier, Mme LE HENANFF Amélie, Mme LE LAUSQUE Sandra, M. LE QUINTREC Jean-No, Mme POSTIC Perrine, M. ROLLAND Benoît, Mme TOTINI Emilie, Mme TRUBERT Stéphanie.

Absents : aucun

Absent(s) ayant donné(s) pouvoir :

M. BERNARD Miguel à Mme BESSE Nolwenn

Secrétaire de séance : M. BROGARD Pascal.

Date de la convocation : 01/04/2026

DELIBERATION N°070426_02 : MISE EN PLACE DES COMMISSIONS COMMUNALES - ARTICLE L 2121-22 CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (CGCT) :

Le conseil municipal peut former des commissions communales. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit. Lors de la première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est absent ou empêché.

Ces commissions sont des organes d'instruction des questions soumises au conseil municipal et le caractère non public des séances permet d'élaborer en toute liberté le travail préparatoire indispensable à la prise de décision du conseil.

Les positions prises par une commission ne constituent pas des décisions mais sont de simples avis.

La liste détaillée de l'organisation et du fonctionnement des commissions sera présentée lors de la séance du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal après vote à l'unanimité :

DECIDE de mettre en place les commissions communales suivantes

Envoyé en préfecture le 15/04/2026
Reçu en préfecture le 15/04/2026
Publié le
ID : 056-215601410-20260407-DELIB070426_02-DE

Commissions	Travaux, voirie, espaces verts et bâtiments	Affaires sociales	Aménagement du territoire, cadre de vie	Affaires scolaires et péri-scolaires et gestion des salles municipales	Communication, évènementiels, vie associative et sécurité	Finances et affaires générales
Membre de droit	**ROLLAND Benoît**	**ROLLAND Benoît**	**ROLLAND Benoît**	**ROLLAND Benoît**	**ROLLAND Benoît**	**ROLLAND Benoît**
Responsable	**JOUAN Jean-Christophe**	**CAUDAL Jeannine**	**BELLEC Gwenaël**	**BESSE Nolwenn**	**LE HENANFF Amélie**	**ROLLAND Benoît**
Nombre de membres	**5**	**5**	**7**	**5**	**6**	**5**
Membres	BELLEC Gwenaël	BESSE Nolwenn	BELLEC Nicolas	CAUDAL Jeannine	BESSE Nolwenn	BELLEC Gwenaël
	BELLEC Nicolas	GARO Sandrine	BERNARD Miguel	LE HENANFF Amélie	CAUDAL Jeannine	JOUAN Jean-Christophe
	BROGARD Pascal	LE LAUSQUE Sandra	BROGARD Pascal	LE LAUSQUE Sandra	GARO Sandrine	LE GAL Olivier
	LE CLAINCHE Stéphane	TOTINI Emilie	GARO Sandrine	TOTINI Emilie	LE GAL Olivier	POSTIC Perrine
	LE QUINTREC Jean-Noël	BRUNEAU Claire	LE CLAINCHE Stéphane	BRUNEAU Claire	TRUBERT Stéphanie	CAHAREL François
			TRUBERT Stéphanie		CAHAREL François	
			LE QUINTREC Jean-Noël			

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire, Benoît ROLLAND

MAIRIE DE MOUSTOIR AC
56